

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'AN 2025, le 14 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
M. LIEZ et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusés : MM. DELHAYE et MUZART, Administrateurs.

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

FERE EN TARDENOIS – AVENUE DU COLLEGE ET RUE DES PAQUERETTES – CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE ET DE 9 LOGEMENTS – ACQUISITION FONCIERE

Avancement : Etudes

Le Bureau, lors de sa séance du 7 juillet 2023, a autorisé l'acquisition à l'Euro symbolique d'une partie de la parcelle AE n° 42 appartenant à la commune de Fère en Tardenois dans le cadre de la construction de la nouvelle gendarmerie et de 9 logements au sein du lotissement « Les Grands Prés », à l'angle de l'avenue du Collège et de la rue des Pâquerettes.

Une division de la parcelle AE n°42 a été réalisée, créant deux nouvelles emprises cadastrées AE n° 307 et 308.

La parcelle AE n°307 d'une contenance de 1 337 m² fait l'objet de la présente cession entre la commune de Fère en Tardenois et l'Oph de l'Aisne conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2024.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- procéder à l'acquisition de la parcelle communale AE n° 307 d'une surface de 1 337 m² pour l'Euro symbolique,
- et à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous actes autorisant cette acquisition.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

